



# MAIRIE de CRUGUEL

☎ 02.97.73.01.48 - 📠 02.97.73.02.43  
[mairie.cruguel@orange.fr](mailto:mairie.cruguel@orange.fr) [www.cruguel.fr](http://www.cruguel.fr)



Les Communes du  
Patrimoine Rural  
de Bretagne

## Flash infos - avril 2018

**Diffusion le 30 mars 2018**

### **Cartes d'identité et passeports**

Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil de données peuvent réaliser les démarches relatives aux cartes d'identité et aux passeports.

La démarche s'opère en 2 temps :

- la prise de rendez-vous
- le rendez-vous en mairie pour une durée d'environ 20 mn, parfois moins si vous avez effectué une pré-demande en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Les Mairies de **JOSELIN** et **SERENT**, sont désormais équipées du dispositif, en plus de **PLOËRMEL** et **MALESTROIT** qui étaient équipées depuis 2016.

### **Immatriculation des véhicules**

Le service immatriculation de la Préfecture n'accueille plus le public pour ces démarches. Il convient désormais d'effectuer les démarches par internet, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

**[www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr)**

(Vous devez au préalable créer un compte usager pour obtenir vos identifiants)

### **Facilitons la distribution des courriers !**

Pour vous assurer de la bonne distribution de vos courriers, veillez à bien indiquer à vos correspondants (EDF, SAUR ...) le n° de votre maison, ainsi que le nom de la rue ou du village.

Veillez également à inscrire de manière lisible sur votre boîte aux lettres, votre nom et le numéro de la maison.

Pour la SAUR et EDF, veillez à faciliter l'accès à vos compteurs.

### **Élagage des arbres**

Les propriétaires qui n'ont pas effectué l'élagage de leurs arbres le long des voies communales se verront facturer la prestation au tarif de 100 € l'heure (coupe + mise des branches sur terrain), ce tarif est proratisé en fonction du temps passé par l'entreprise (soit 50 € la demi-heure, 25 € le quart d'heure). Pour information, ces prix restent en deçà des prix du marché.

Le Conseil Municipal a décidé de facturer ces travaux aux propriétaires défaillants afin de ne pas faire peser cette charge à l'ensemble des contribuables de CRUGUEL.

### **Entretien des terrains, destruction des chardons**

Les propriétaires, locataires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains insalubres de procéder à leur nettoyage avant l'été afin de lutter notamment contre les incendies. Je vous rappelle qu'en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire serait mise en cause. Je ne doute pas que vous ferez diligence pour effectuer les travaux nécessaires d'entretien.

### **Commémoration du 8 mai**

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu le **mardi 8 mai à 11H00**, dépôt de gerbe au monument aux morts puis vin d'honneur à la salle polyvalente.



### Chenilles processionnaires du chêne

La chenille processionnaire du chêne est un organisme nuisible qui génère deux types de problèmes : la défoliation des chênes et l'urtication que celle-ci peut provoquer envers l'homme et les animaux et ce pendant les mois de mai/juin.

La Fédération Départementale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), propose donc une campagne biologique préventive contre la chenille processionnaire du chêne.

Inscription en Mairie au plus vite.

Coût : pour 1 à 3 chênes : 91 €

Pour le pin, une lutte contre la chenille processionnaire est organisée l'été.

Contact FDGDON : 02 97 69 28 70

### Lutte contre le frelon asiatique

L'intérêt du piégeage au printemps : capturer un plus grand nombre de femelles fécondées (Reines) capables de construire et développer un nid.

Appât conseillé dans le piège :

-1/3 vin blanc + 1/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, ...)

Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de changer le mélange tous les 8 - 10 jours et d'y laisser quelques Frelons Asiatiques, cela attire les autres.

Date de pose des pièges : Début Mars à fin Mai

Les élus référents : David BOULVAIS et Freddy FLOQUET

### Appartement à louer Résidence de l'Hôtel Forget

Logement T2 de 52 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage

Loyer : **286.57 €**

Disponible à compter du 13/04/2018

Contact : Bretagne Sud Habitat 02 97 43 82 00

### Subventions attribuées aux associations

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 février, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	montant accordé
CCAS	2 529.68 €
ASC	1 400 €
Le Cruguel Josselin	450 €
Cruguel Pétanque Club	150 €
Cyclo-cross de Cruguel	150 €
APEL Cruguel - voyage scolaire	20 € / jour / élève
APEL Cruguel - arbre de noël 2018	6 €/élève de Cruguel
Les Ajoncs d'or	200 €
Ass. de Chasse (ACCA)	220 €
ACCA (chasse) pour piégeage de ragondins	270 € (90 € par piégeur FDGDON)
Commun Possible	50 €
Amicale des donneurs de sang - JOSSELIN	30 €
ADMR	2 €/hab soit 1 294 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 €/élève de Cruguel
CFA BATIMENT	50€/élève de Cruguel
Autres organismes de formation des jeunes	50 € / élève de Cruguel
Tref' futé (asso foyer de vie Les Cygnes)	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Mémoires du Pays de Josselin	70 €
Association hors commune pour sport ou loisirs n'existant pas sur la commune	10 € par enfant (mineur) de Cruguel
Le souvenir français - Comité du Pays de Josselin	0.10 € / habitant soit 64.70 €

## Le Budget

Les dépenses et recettes de l'année écoulée sont retracées dans le compte administratif 2017.  
Le Conseil Municipal a validé celui-ci lors de la séance du 23 mars dernier.  
Le Budget Prévisionnel 2018 a également été approuvé.

Le vote du budget est en même temps le résultat dans le compte administratif et la prévision budgétaire.  
Le compte administratif 2017 se solde par un excédent de fonctionnement de 166 284,65€, en augmentation par rapport aux années précédentes. Dans le cadre des dotations de l'Etat (DGF) nous avons, cette année, été bénéficiaire de la fraction cible de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).  
Cet excédent permet de participer au financement des investissements.

Parmi les charges de fonctionnement, on peut noter les charges à caractère général pour 31%, les charges de personnel pour 33%, les charges financières pour 6.1%.

Les recettes comprennent principalement : les recettes fiscales pour 148 345€ auxquelles il convient d'ajouter 52 200 de fiscalité éolienne et les dotations de l'Etat pour 188 211€.

Notre trésorerie est revenue à un niveau satisfaisant. Compte tenu de tous ces éléments, le conseil municipal a voté, un maintien des taux d'imposition, sans augmentation, comme nous l'avons fait depuis plusieurs années

Pour 2018, les projets en cours pourront être menés à bien : salle polyvalente (fin de programme et alentours), programme de voirie, terrain de foot, city stade, enfouissement des réseaux et début des travaux du bas du bourg

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	109 137,59 €	Atténuation de charges	12 868,65 €
Charges de personnel	127 831,57 €	Produits du service, du domaine et ventes diverses	12 430,56 €
Atténuation de produits	261,00 €	Impôts et taxes	289 765,10 €
Autres charges de gestion courante	101 850,52 €	Dotations et subventions	188 211,04 €
Charges financières	22 691,27 €	Autres produits de gestion courante	24 656,79 €
Dotations aux amortissements	4 467,00 €	Produits financiers	1,99 €
		Produits exceptionnels	4 589,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 238,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>532 523,60 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Remboursement emprunt	83 224,88 €	Dotations, fonds divers et réserves	21 399,21 €
Immobilisations incorporelles	5 898,12 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00 €
Immobilisations corporelles	36 663,08 €	Subventions d'investissement	251 404,01 €
Immobilisations en cours	489 874,94 €	Emprunt et dettes assimilées	400 920,00 €
		Amortissements	4 467,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>615 661,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>778 190,22 €</b>

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>166 284,65 €</b>
report 2016	156 207,82 €
Résultat fonctionnement cumulé	322 492,47 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>162 529,20 €</b>
report 2016	135204,25
Résultat investissement cumulé	297 733,45 €



### Réunion des classes

Une journée de retrouvailles est prévue en septembre pour les classes 8 et 3 (pour les personnes nées dans les années se terminant par 8 et par 3). Ceux et celles qui seraient intéressés pour l'organisation de cette journée sont invités à une réunion

**vendredi 6 avril**  
à la salle polyvalente à 20H00.

Pour de plus amples informations il est possible de prendre contact avec Jocelyne LE TEXIER au 02 97 73 00 12 ou Bernard GUILLAUME au 02 97 73 00 25

### Portes Ouvertes à l'école

Les enfants nés en 2016 pourront être scolarisés à l'école Sainte Marie à la rentrée de septembre 2018. L'école organise des portes ouvertes en maternelle le **vendredi 20 avril de 17H à 18H** afin de découvrir l'univers de la classe et de rencontrer l'enseignante. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la directrice au 02 97 73 00 63.

A noter : **randonnée pédestre** organisée par l'école le dimanche 3 juin.

### Divers

Gendarmerie	17
SAMU	15
Pompiers	112 ou 18
Médecin de garde	15
Pharmacie de garde	32 37

### Les dates à retenir

Mercredi 11 avril	Loto du club des ajoncs d'or
Samedi 14 avril	Repas de l'école (poulet/frites)
Mardi 8 mai	Commémoration
Dimanche 20 mai	Pardon de St Yves

Le Maire,  
Henri RIBOUCHON



